

Budget primitif le conseil vote les dépenses obligatoires et facultatives pour l'exercice 1916.

Savoir:

Braitemment du Secrétaire de la Mairie	1700. ⁴
Frais de Bureau de la Mairie	200. ⁴
Imprimés à la charge des Communes	30..
Conservation des Archives	50..
Frais des Registres de l'Etat civil	120..
Abonnement au Journal Officiel	4..
- id - au Bulletin des lois	6..
Frais de confection des 1 Rôles	60..
Frais de chauffage du Bureau de la Gendarmerie	60..
Braitemment du Receveur municipal	1727. ⁴
Braitemment du Garde-Champêtre	1200..
Dotation de la Rosière	1500..
Télégraphie Allocation au porteur de dépêches	600..
- id - à la Receveuse des postes	300..
Abonnement au Journal des Maires	5..
Constatation des décès	30..
Cinbre des mandats de paiement	80..
Allocation à la société de tir	100..
Salaire du tambour, officier	30..
Caisse d'épargne	400..
Cinbre des comptes et Reg. de la comptabilité communale	20..
Annuaire du département	5.50
Zivets de famille	10..
Secours aux Légitimes et à leurs familles	100..
Entretien de la Mairie	300..
Entretien et clôture des Cimetières	300..
Contributions sur les biens et revenus communaux	130..
Apprentissage de métiers	125..
habillage d'enfants	68..
Revertement au Bureau de Bienf. & Leg. à Bourg	700..
Chaussures aux enfants des écoles	360..
Entretien des fontaines, puits, mares	150..
Assurance des Bâtiments communaux contre l'incendie	80..
Entretien et remontage de l'horloge	100..
Allocation aux Sapeurs, pompiers	250..
Entretien des pompiers à incendie, accessoires et équipements	100..
Le Reporter	11000 ⁵⁰

Report - 11 000

Assurance des Sapeurs Pompiers	25.
Contingent de la Côte pour les enfants assistés	400.
- id - pour les aliénés	1 200.
Dépenses d'assistance médicale gratuite	300.
Petites opérations chirurgicales	50.
Dépenses d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables	1 300.
Vaccination gratuite	300.
Assistance médicale gratuite pour les Gendarmes	75.
Contingent dans les dépenses de protection de la santé publique	150.
Inspection sanitaire des boucheries et des viandes	345.
Rétraites ouvrières (contingent de la commune) pour les salariés communautaires	50.
Assistance aux familles nombreuses et secours	1 200.
- id - aux femmes en couches	1 60.
Assurance des employés municipaux	70.
Allocation à la fanfare	200.
- id - temporaire aux indigents	200.
Subvention à la société de secours mutuels	250.
Frais de Bureau - id -	50.
Assurance à la fédération nationale des fentes lourdes	10..
Frais du service de contrôle d'énergie électrique	30..
Mobilier scolaire et matériel d'enseignement	600..
Salaire de l'aide de l'école maternelle	600..
Registres et imprimés à l'usage des écoles publiques	20..
Indemnités de chauffage aux Institutrices Inst. ces	210..
Location de la crèche	200..
Achat de livres de prix	500..
Subvention à la caisse des écoles	2 50..
Gournitures aux élèves des écoles	1 200..
Suppléments de traitement au personnel enseignant	3950..
Médailles et livrets pour prix	50..
Subvention à la société mutuelle scolaire	100..
Pratification au Directeur de l'école de Garçons	110..
Entretien des Rues, quais et places publiques	1 000..
Éclairage des rues, quais et places publiques	3 400..
Enlèvement des bennes et immondices	2 500..
Report - 36 265.51	

Report

<u>Report</u>	36365.50
Salaire des cantonniers de la voirie urbaine	3000.-
Entretien des chemins ruraux	1000.-
Salaire des cantonniers des chemins vicinaux	1500.-
Entretien des chemins vicinaux ordinaires	2045.-
Dépenses diverses	100.-
Frais généraux	68.-
Contingent affecté aux chemins de grande communication et d'intérêt commun	5044.-
Fête nationale du 14 juillet et autres fêtes publiques	1500.-
Recensement de la Commune par le Contrôleur	150.-
Honoraires d'architectes, géomètre, juré communal	1000.-
Dépenses imprévues	2000.50
Retraites ouvrières (Écclésiaque & Poincaré)	600.-
<u>Total</u>	54373 ⁸ ..
Recettes établies	55494 ⁸ ..
<u>Il reste à percevoir un déficit de</u>	28879 ⁸ ..

Sur le budget 1884.

Considérant que les dépenses ci-dessous sont urgentes et justifiées.

Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 28.879 francs représentant 39⁸ % additionnels au principal des quatre contributions directes pour couvrir les dépenses nouvelles ordinaires ci-dessus désignées.

Tractement

Le Conseil municipal

du Garde champêtre

Sur les lois des 31 juillet 1867, 01^{er} avril 1884,

Liberté acquise!

Il est voté une imposition extraordinaire de 3 centimes 03 centimes par franc, au principal des contributions, pour le tractement du Garde Champêtre, de la Commune d'Orsay, pour l'année 1916.

Budget vicinal

Le Conseil municipal

Sur le budget 21 Mai 1886, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant, et l'enregistrement général pour le service des chemins vicinaux.

Vu les propositions présentées par M. l'Agent Voyageur
Vu l'arrête de mise en demeure, de Monsieur le Trésorier
en date du 12 juillet 1915.

Considérant que il y a intérêt à entretenir dans un
bon état de viabilité les chemins de grande commun-
ication, d'intérêt commun et vicinal.

Adopte les propositions présentées par M. l'Agent
Doyen, pour l'entretien de ces chemins.

Vote l'inscription au Budget vicinal des recettes
et crédits nécessaires pour le service des chemins vic-
inaux, pour l'an 1916.

Budget primitif, recettes et dépenses	8757
Chapitres additionnels	- et - - - - 700 ^t
Le conseil enfin le remplacement de 2 journées de prestations et de 2 journées d'animaux et rétribué par une taxe vicinale.	

Ex subvention de l'Etat allouée aux Sapeurs Pom-
piers, s'élevant à - - - - - 107^t 06
sera attribuée à l'achat du matériel d'incendie
et équipement.

Impositions extraordinaires. M. le Maire soumet au Conseil le tableau
des sommes à payer pendant ladite année,
pour assurer le remboursement des emprunts
contractés antérieurement.

Le Conseil décide que les impositions extraordinaires
à combler dans les tables générales de 1915, seront
les suivantes:

- 9 centimes pour remboursement de 53.300^t autorisé par arrêté du 30^e Décembre 1902 (Ecoles)
- 3 centimes pour remboursement de 12.333^t 33 autorisé par arrêté du 5^e Mai 1903 (Ecoles)
- 10 centimes pour remboursement de 63789^t 65 autorisé par arrêté du 10^e Février 1904 (Cimetière)
- 11 centimes 30 pour remboursement de 95666^t autorisé par arrêté du 12 Mars 1908 (Ecoles)

Ménages impayés M. le Maire propose qu'un crédit de 2000^t
des exercices antérieurs soit inscrit au Budget additionnel de 1915,
pour assurer le paiement des ménages restant
dus des exercices antérieurs.

Sauvain,

* Le Conseil reconnaît que les dépenses restées à payer ont été régulièrem. justifiées, et qu'elles sont mandatées sur l'art. 10 du chap. add. de 1915.

Gravure de Menuiserie (Thévenin)	109 ⁵⁵
Gravure de Maçonnerie (Jussanne)	15.74
Gravure de serrurerie et fournitures (Grégoire)	247.92
Gravure de fumisterie (Grégoire)	220.53
Gravure de charpente (Emery)	43.58
Gravure de peinture (Samson)	183.82
Gravure de couverture et plomberie (Laforêt)	"
Honoraires de l'architecte	47.60
Honoraires dus à M. le Génier Ménié	124.27
Gravure divers (Gabriel, entrepreneur)	200.68
+ Total	1195 ⁰⁹

Félicitations aux soldats. Les membres du Conseil adressent leurs plus vives félicitations à leur collègue, l'Abbé Bisson, pour sa nomination au grade de L'Orne. Secrétaire de classes, et bâtonnier de la reconnaissance à tous les Officiers, Sous-Officiers, caporaux et soldats d'Orsay, qui sont sur le front, blessés ou prisonniers qui luttent contre les horde de barbares qui foulent le sol de notre belle terre française. Plus encore encore pour les soldats tombés au combat d'honneur. Le Conseil adresse ses sincères remerciements aux dames et demoiselles qui ont apporté le plus grand zèle dans toutes les œuvres faites dans le but de soulager les éprouvés de la guerre, et remercie toutes les personnes qui répondent par leur générosité à l'appel qui leur est fait.

La fanfare reçova, en 1915, comme lecentres sociaux, une subvention de 200\$.

Dote émis:

Pour 4 voix — Contre 3 voix — abstention 1
Le Conseil des Sapeurs Pompiers reçova, en 1915, comme les autres années, une allocation de 250\$.

Dote émis:

Pour 5 voix — Abstentions 3.

Il est donné lecture d'une lettre, en date du 3 juillet 1915, de M. le Directeur de la Compagnie pour l'éclairage des villes, par laquelle il sollicite,

l'enrichissement du

Gaz.

en raison de l'état de guerre, une nouvelle
imposition de 10 centimes, sur le prix actuel du
kg.

Le Conseil donne, pas un avis favorable
à cette demande, et décide que l'augmentation
déjà acceptée est suffisante.

Bail de la crèche. Le conseil n'ayant pas donné les résultats qu'on en
attendait, le conseil vote sa suppression, et invite
le Maire à demander à M. Meunier d'avoir à
Versailles, du local servant à ce service.

Assistance aux Vieillards. Le Conseil donne un avis favorable aux de-
mandes d'assistance aux Vieillards, formulées
par, le Cheve Poisson l'admet en 2^e partie.
Vallot Chiquet l'admet en 1^{re} partie
M. Béraud l'admet en 1^{re} partie, à partir du
1^{er} juillet 1915.

Membre de famille. Le Conseil donne un avis favorable à la demande
du nommé Carré, celui-ci étant déjà admis à
l'assistance aux familles nombreuses, et devant faire
un nouvel enferme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est
levée, après avoir été signé sur le Registre

Chapaud
Dessain *Oppell* *A. Olivie*
S. Grimaud *O. Grard*

— Session d'Automne — 1915

Convocation.

Le mercredi 3 Août 1915.

Convocation du Conseil municipal, pour le
samedi 7 Août, à 8 heures du soir, à la Mairie,
pour la tenue de la session d'Automne.

Le Maire.
Le adjoint

Dans mil neuf cent quinze, le samedi 7 octobre,
à 8 heures du soir, le Conseil municipal de la
Commune d'Orsay, régulièrement convoqué,
s'est réuni dans la salle de ses séances, sous
la présidence de M^e l'Apostolle Maire.

Présents: M. H. Labostolle Maire, Charton.
Lévyrois Adjoint, Olivier, Pécour, Grégoire
Firard, Vozelle.

Absents: M. Paroche et M. H. Dreux, gravé
Bisson, Tellier et Agassant actuellement
mobilisés.

H. Girard a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

La lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance, lequel est adopté sans observation.

Nomination Conformément à la loi en vigueur, le Conseil
des délégués pour la paroisse Ch. Olivier, pour faire partie de la
Commission chargée d'abréger la liste
des électeurs en 1916, et M. H. Lécoeur en
Paroisse, membre de la Commission char-
gée de juger les réclamations qui pourraient
se produire.

2) nomination des M^s H. Ecclaeur et Olivier sont nommés, pour délégués, pour établir faire partie de la Commission chargée d'opé-
rable liste des électeurs sur les modifications nécessaires à la
de Chambre et au liste des électeurs de la Chambre et du
tribunal de Commerce - Tribunal de Commerce.

Approvisionnement à la prefecture, en date du 17 juillet 1915, relative
au charbon. à la fourniture de charbon pour les lieux

Le 1^{er} octobre 1930, le Maire d'achète des wagons de charbon nécessaires pour faire la livraison du charbon nécessaire aux services municipaux. En ce qui concerne les besoins de la population, il faut com-

Total - 1930²

Sur les vêtements de la population, il est à propos d'indiquer la quantité mise en vente, et en raison de prélever cette somme sur les fonds libres de l'exercice précédent, et en raison des renouvellements actuels, avec la pensée de denrées marchandes et nécessaires.

La quantité mise en vente, et en raison des difficultés qui pourraient surger, il y a lieu d'inviter chaque habitant à faire sa provision.

avant l'hiver.

Garderies pendant les vacances. En raison du peu d'élèves, fréquentant les garderies pendant les vacances, le Conseil en décide la suppression, et est d'avis que pour cette semaine d'essai, les maîtresses n'en recevront aucune indemnité.

Supplément de traitemment Darié. Mme Maire fait lecture au Conseil de la lettre de Monsieur le Préfet, en date du 31 juillet dernier relative au supplément de traitement de M. Darié instituteur adjoint mobilisé.

Présidé par M. Darié, il a droit au supplément facultatif communal à partir du 15 Septembre 1914 jusqu'au 30 Mai 1915, soit la somme de 283⁷⁵.

Le Conseil est d'accord d'autoriser à M. le Maire à prélaver la dette somme de 283⁷⁵, sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Supplément de traitemment Pegay. Le Conseil décide que l'cessation du supplément facultatif communal alloué à M. Pegay instituteur adjoint mobilisé aura lieu, à la rentrée des classes de Septembre prochain.

Classificateurs. Conformément à la circulaire préfectorale le Conseil fait les propositions suivantes, pour le choix des classificateurs chargés du classement des propriétés non bâties.
Cultivateurs.

De la Commune M. H. Davidier Puel, ancien marchand de Bois, Fouffray cultivateur, Régay cultivateur - S.

De la Commune. Le Chambon cultivateur à Rieu Palmeisse - Duqué Louis cultivateur à Bures.
Suppléants.

De la Commune. Baron cultivateur, Agassant Paul cultivateur, Cugnot Pierre fermier au G^{er} Vieux à Arvey la Commune. Lourau cultivateur à Gaillay Meslé cultivateur à St Jean de Beauvoisard.

Allocation
à la société de tir. La société de tir recevra en 1915, comme les autres années, une allocation de 100\$.

Le Conseil.

Oeuvre contre l'alcoolisme Considérant que l'abus de l'alcool tue l'énergie physique et l'énergie morale, si nécessaires aux citoyens d'une nation.

Opie non, seulement les malheurs attirés et d'alcoolisme constituent un déchet pour la société mais que le plus souvent leur progéniture se ressent du terrible mal et produit elle-même une foule de déséquilibres incapables de rendre aucun service à la collectivité.

Que chez plusieurs peuples voisins, les œuvres faites contre l'alcoolisme a produite d'honorables résultats, d'ordre à améliorer la santé publique, ensuite en favorisant l'éducation chez les individus.

Deux mois, c'est à l'unanimité, le vœu que des œuvres soient prises contre celle qui fait abus de l'alcool.

Acte est donné à ce jour, à la commune qui va faire concernant le prolongement du passage couvert prévoit, sous la nouvelle gare, à Cray.

Passage
couvert au
nouvelle gare.

Nombruse famille En demandé prisé fait par le frère Auguste
Ricard Martelot, et admise cette personne
remplissant les conditions requises par la
loi du 14 juillet 1913.

Après lecture faite, les membres présents
ont signé.

Sabrina recouvr A. Grand
Vogel A. M. J. Z. Gregoire

Session de Novembre
1915

Convocation.

Le mardi 9 Novembre 1915.
Convocation du Conseil municipal pour
le Dimanche 14 Novembre, à l'heure duvoir
à la Mairie, pour la tenue de la session de
Novembre.

Le Maire.
Apposé le

Dans l'intervalle qui va de la fin de la séance du vendredi 27 octobre au dimanche 14 Novembre, il n'a pas été décreté de la séance du vendredi 27 octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Assay, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. l'Éipostolle Maire.

Etaient présents M. l'Éipostolle Maire, Olivier, Pichot, Raciney, Grégoire, Girard, Chapelie, Broque.

Etaient absents, M. Harton Enjou et Adrien exhorté et M. H. Dreux, Cellier Camille, Crivini, Besson, Alphonse Paul, mobilisés. Après avoir déclaré la séance ouverte M. le Maire invite le Conseil à nommer son Secrétaire M. Cocard est alors élu, Il donne lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté.

Apprentissage M. le Maire rappelle au Conseil, qu'en gracie - termes de l'art. 7 de l'ordonnance de M. Archambeau le Conseil doit émettre un vote favorables à l'apprentissage d'enfants de familles pauvres, à l'actuel et à l'apprentissage spécialisé.

Le Conseil, après avoir entendu la lecture dudit article, en vertu duquel une somme de 125^{fr} est destinée à paiper chaque année l'apprentissage d'une jeune fille, et d'autre

somme de 200^{fr}, toutes les deux ans, pour payer l'apprentissage d'un Garçon.

Voici la liste des inscriptions et portant les noms de :
Filles.

- 1^e Enquere Poème née le 27 février 1902
2^e Croûillet Georgette née le 30 octobre 1901
3^e Blaret Louise née le 16 septembre 1902
4^e Adenis Germaine née le 31 juillet 1900
Dote :

1 ^e Louie	—	2 ^e Louie
Croûillet Georgette	—	Croûillet Georgette
Aolareis Germaine 2 -	—	Aolareis Germaine 1 -
Enquere Poème 1 -	—	Blaret Louise 1 -
Blaret Louise 1 -	—	

Croûillet Georgette est désignée pour l'apprécier l'assurance graduelle.

Propositions de la Ville, avec l'organisation communale pour les Répartiteurs d'asyle, portant Article 61, que le Conseil municipal, dans ses séances, une liste contenant un nombre de noms double de celui des répartiteurs demandés sera :
Citéulaires.

De la commune : M. M. Girard, Fouffray
Ennique, Alain, Grégoire, Agassant Paul
Sous la Commune : M. M. Pichonnet de
Bretisseau, Guillemin Théophile Cœure Saloisan
Pue-Puel, fermier à Gif, Lapeytre Cœure à
Villejouin ~
Suppléants.

De la Commune : M. M. Brossard Henri
Perronais Zéphirin, Olivier Alain Vosges et Charles
Charton, Pagnos, Erichere Eugène, tous propriétaires

Hors la Commune M. H. Meslé cultivateur à
Jean de Beauregard, Duquesne Louis, cultivateur
à Bures, le Commandant Beauvais Félix
et Zunes.

Service médical Le Conseil approuve les arrangements ap-
portés à la liste des services médicaux pratiqués
le 1915, par la Commission d'Assistance
Adjointe. A débattre.

Les enfants Ducaud Pierre N° 33 - François décédé
à l'infirmerie à Bures N° 40 - Guérin Emile
N° 63 - Louis Louis décédé
N° 36 - Caubron Alfred décédé

Le volet au chiffre de soixante-dix-huit
le nombre des personnes qui bénéficièrent
du service médical pratiqué en 1916.
Vote en conséquence, 334^e plus 50^e,
pour les petites opérations chirurgicales.

Chaudrage des classes. Le Conseil décide que les bantamiers
projetteront, chaque jour, dans les
classes, la quantité de charbonné,
cessaire pour le chauffage de l'école.

Apparemment M. le Maire expose au Conseil qu'en
un charbon raison de l'état de guerre, il faudrait
lire, à l'approche de l'hiver, le faire
une distribution de charbon aux fa-
milles les plus nécessitaires et de faire
une approvisionnement de combustible
pour le chauffage des écoles.

Le Conseil reconnaissant que cette dépense
émergeante vote sur les fonds libres de 1915
la somme nécessaire pour l'acquisition
de deux wagons de charbon, et prie M^r
le Préfet, En raison des événements actuels
d'autoriser exceptionnellement la
Commune de faire, marché et Enregistrement

La journée de M. le Maire communiquée au Conseil,
Seine-et-Oise circulaire préfectorale relative à une journée
départementale dite journée de Seine-et
Oise, en vue de venir en aide aux éprouvés

si nombreux de la guerre, et réfugiés dans notre département.

Le Conseil autorise M. le Maire à mandater la somme de cinquante francs, sur l'art. 94 Dépenses imprévues du Budget primitif de 1915.

21. Légarz. Instituteur M. Légarz, instituteur adjoint, mobilisé, continuera de percevoir, pendant la durée de la guerre, les indemnités de résidence et de logement qui lui étaient accordées avant son départ.

Achat de chaussures. En raison du renchérissement des prix des chaussures, le Conseil est d'avis, d'autoriser M. le Maire de prélever, avec approbation de Monsieur le Préfet, la somme de 140 francs sur les fonds libres de l'exercice en cours, à titre de complément, pour l'achat de chaussures aux enfants nécessiteux.

Secours de guerre. Il approuve, de la manière suivante, et aussitôt les nombreuses familles nécessiteuses en raison des événements actuels, le Conseil est d'avis, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire de prélever, sans approbation préfectorale, la somme de mille francs, sur les fonds disponibles de 1915 à titre de secours de guerre.

Extrêmes. Le Conseil décide, jusqu'au 1^{er} janvier, d'abréger le crédit 94 des dépenses imprévues du Budget de 1915.

Familles nombreuses. Le secours mensuel de 10 francs étrangers, pour Gaspard, cette personne touchera un secours supplémentaire de 10 francs jusqu'au 31 Mars 1916.

Ce secours est suspendu à partir du 1^{er} Janvier 1916, aux personnes suivantes : Champenois - Genet, Horvat -

Cantine scolaire. Le Conseil décide que la cantine scolaire commencera le 1^{er} Décembre prochain, après l'augmentation du prix des denrées.

vote un crédit supplémentaire de 400⁰,
sur les fonds libres de l'exercice en cours.
— Clôture de la Se^e Conseil sollicite de l'Intendance mi-
prairie, des Bles militaire, une indemnité pour la détériora-
tion de 12 mûts, provenant du matériel
des fêtes, et ayant servi de clôture à la prairie
des Bles, au moment des réquisitions de
bestiaux pour la commission de ravitaillé-
ment d'Orsay.

Citation

à l'Ordre de corps
d'armée —

Décoration de la
médaille militaire et l'^e adjudant Macé Henri N^o 8108,
de la croix de guerre, avec palme.
—

Extrait de l'ordre général N^o 403.

Le Général Commandant le 3^e Corps d'Armée
cite dans l'Ordre du Corps d'Armée, les militaires

dont la liste suit :
Le 18 Mai, au moment où l'ennemi venait
de faire sauter deux mines, à proximité de
notre tranchée, démolissant la majeure
partie du parapet de tir, et enlevant
la moitié de sa section, a bordé au point
le plus exposé, donna ses ordres pour faire
dégager les hommes, prenant que lui-
même se dressait par deux fois, au-dessus
du parapet démolé, pour observer l'ennemi
au mépris des dangers et lancé les pre-
mières bombes, faisant ainsi donner à ses hommes
le plus bel exemple de courage et de sang-
froid, dont il eut d'ailleurs couru risque.

Sur Quartier Général, le 28 Mai 1915.

Le Général Duchêne commandant le 3^e
Corps d'Armée. Signé, Duchêne.

Procuration du Chef d'Etat Major Digneillat
Un enfant d'Orsay, le sergent Léon
Guinebault, est décoré de la médaille mili-
taire et de la croix de guerre avec palme

Diverses communications. Acte est donné à M. le Maire, des com-
munications qui il a faites au Conseil, 1^e Etude
de M. Jeanson. — Diverses lettres de prison-
niers de guerre, par lesquelles ils renvoient
la municipalité des paquets de piores que